

# DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES



Association : \_\_\_\_\_

Date de la demande (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_

Manifestation : \_\_\_\_\_

Première demande

Renouvellement de demande - subvention reçue du Département lors de l'édition précédente =

Date : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Montant de la subvention sollicitée auprès du CD : \_\_\_\_\_

## PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- Le relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom de l'association  
(Un chèque bancaire ne constitue pas un relevé d'identité bancaire)
- Le compte de résultat de la saison ou de l'année civile écoulée
- Le bilan actif-passif de la saison ou de l'année civile écoulée
- Le budget prévisionnel de la saison ou année civile en cours
- Le budget prévisionnel de la manifestation
- La description de la manifestation
- Le bilan sportif de l'édition précédente (Résultats, nombre de participants, articles de presse ...)
- Une copie des statuts
- Le récépissé de déclaration en Préfecture

Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez le Service Prévention, Sports et Loisirs :  
Stéphane Meunier / 03 24 36 62 40 / [stephane.meunier@cd08.fr](mailto:stephane.meunier@cd08.fr)

**Délai de dépôt de la demande : 1 mois minimum avant la date de la manifestation**

Toute demande reçue hors délai sera irrecevable (date du mail faisant foi)

Tout dossier incomplet ne peut être présenté en Commission Permanente.

Seules les demandes envoyées par courriel à :

[pole-aides-departementales@cd08.fr](mailto:pole-aides-departementales@cd08.fr) seront réceptionnées et instruites.

Le Conseil départemental ne donnera pas suite aux dossiers adressés par tout autre moyen.

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Objet de l'association : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social (et non celle du Président) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Site web de l'association : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

**N° SIRET\*** : \_\_\_\_\_

Comment l'obtenir ? Identifiant à 14 chiffres attribué par les services de l'URSSAF si l'association emploie du personnel ou par l'INSEE (agence de Reims) si elle n'emploie pas de personnel.

**N° de déclaration en Préfecture\*** : \_\_\_\_\_

La personnalité juridique n'est acquise qu'après déclaration en Préfecture. Seules les associations ayant la personnalité juridique peuvent recevoir des subventions.

Date de l'insertion au journal officiel\* (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_

Date de la dernière modification des statuts le cas échéant (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_

Union, fédération ou réseau auquel est éventuellement affiliée votre association (indiquer le nom complet, n'utilisez pas de sigle). à faire connaître dans les 3 mois : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* champs à renseigner obligatoirement

## COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Bureau élu par le Conseil d'administration du (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_

Président

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Vice-président (si désigné)

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Trésorier

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Secrétaire (si désigné)

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Personne en charge de ce dossier au sein de l'association

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) : \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de l'association  Personne ayant le pouvoir d'engager l'association

Dans ce cas, joindre le pouvoir ou mandat

Certifie :

- Que l'association est régulièrement déclarée.
- Que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Exactes et sincères les informations du présent dossier et les pièces jointes.

S'engage à :

- Utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil départemental des Ardennes conformément à sa destination d'origine et à mettre à disposition, sur la demande du Conseil départemental, toutes pièces justificatives ou à la reverser en cas d'annulation.
- Respecter les obligations en matière de communication (voir page 6).
- Participer à des actions sportives mises en place par le Département.

Le Conseil Départemental se réserve le droit de diligenter un audit conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art.84).

La subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association.

### JOINDRE LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL DE L'ASSOCIATION

Fait à : \_\_\_\_\_ Le (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_

Document validé par : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers. Les destinataires des données sont les services départementaux. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à Monsieur le Correspondant informatique et Libertés du Département, par courrier à : Hôtel du Département, 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex ou par mail à : cil@cd08.fr

## OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire, ayant reçu une subvention du Conseil départemental des Ardennes s'engage à respecter des obligations en matière de communication :

- mentionner le soutien financier du Conseil départemental à travers tous les outils de communication de l'association « Association soutenue par le Conseil Départemental des Ardennes ».

- apposer le logo du Conseil départemental

≥ sur tous les documents d'information et de communication de l'association

≥ sur tous les supports promotionnels édités ou diffusés : affiches, brochures ...

≥ sur le site Internet de l'association

≥ sur le maillot officiel des équipes « séniors »

≥ le lieu où se déroule l'action : banderoles, adhésifs, panneaux et autres supports disponibles.

Le respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une vérification.

Pour toutes questions relatives à la communication,  
contactez la Direction de la Communication du Conseil départemental par mail :  
[communication@cd08.fr](mailto:communication@cd08.fr)

